

Réseau Transnational Atlantique
Red Transnacional Atlántica
Rede Transnacional Atlântica
Atlantic Transnational Network



Contribution du Réseau Transnational Atlantique au projet de macro-région atlantique

Janvier 2025

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1	Contexte	2
1.2	Objectifs de la contribution	2
2.	Vers une macro-région atlantique européenne.....	3
2.1	Les bases de la création d'une macro-région atlantique.....	3
2.2	Défis et objectifs communs	5
2.3	Priorités thématiques	9
2.4	Modèle de gouvernance.....	9
3.	Conclusion et conditions de réussite.....	10

1. Introduction

1.1 Contexte

L'Arc Atlantique est un espace géopolitique transnational confronté à des défis économiques, sociaux et environnementaux communs, et tend à devenir une périphérie de l'UE. Cette situation périphérique de la région atlantique, compte tenu de sa localisation à l'ouest de l'Union européenne, est un risque qui, paradoxalement, constitue aussi un avantage indéniable par sa fenêtre sur l'Atlantique (Royaume-Uni, Irlande, Amérique) et sur l'Afrique, qui doit être renforcé sur le plan stratégique. La situation géographique des territoires bordant l'Atlantique ne doit pas être synonyme de marginalisation politique, sociale et économique. Pour éviter cette marginalisation, la position géographique de la façade atlantique doit être promue comme une force géopolitique et une opportunité de développement à tous les niveaux¹.

Depuis 2010, les acteurs régionaux européens de l'Arc Atlantique expriment leur volonté d'aller vers une plus grande coordination de leurs stratégies et un renforcement de la coopération, ce que le RTA soutient. Ces régions proposent de mettre en œuvre cette coopération à travers le projet de création d'une stratégie macro-régionale européenne.

Une stratégie macro-régionale de l'UE est un cadre politique qui permet aux pays et aux régions d'une même zone géographique d'aborder et de résoudre ensemble des problèmes ou de mieux exploiter leur potentiel commun. Ces pays peuvent ainsi bénéficier d'une coopération sans couche administrative supplémentaire, qui leur permet de relever des défis communs et partagés. Il existe actuellement quatre stratégies macro-régionales en Europe : la stratégie pour la mer Baltique, la stratégie pour le bassin du Danube, la stratégie pour la région alpine et la stratégie pour la mer Adriatique et Ionienne.

En mai 2023, la Commission Arc Atlantique², organe de représentation politique des régions atlantiques au niveau européen, a adopté à Cardiff une déclaration politique dans laquelle ses membres ont renouvelé leur appel à la création d'une stratégie macro-régionale atlantique.

La présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne a proposé une résolution pour la création de cette macro-région, qui est à ce jour en attente d'approbation.

Le RTA s'inscrit dans l'appel de la Commission Arc Atlantique à la création d'une macro-région atlantique, à laquelle ce travail entend contribuer.

1.2 Objectifs de la contribution

Le Réseau Transnational Atlantique (RTA)³, en tant que réseau représentatif des socio-professionnels de l'Atlantique, souhaite contribuer au débat sur la création d'une macro-région atlantique, en exprimant sa position sur les propositions déjà existantes formulées par d'autres acteurs, en identifiant les conditions de succès et en apportant de nouvelles contributions de contenu et de gouvernance pour un modèle de coopération inclusif, et vertueux pour les territoires atlantiques si un tel outil devait être mis en place.

Dans le respect de l'identité de chaque territoire, cette étude a pour objectif d'identifier les défis communs à l'échelle de la façade atlantique, en recherchant des synergies qui pourraient être renforcées par une coordination entre les gouvernements et les institutions des territoires concernés. Les territoires concernés peuvent être municipaux, régionaux, étatiques ou supranationaux. Ce qui

¹ « Contribution au CES européen en faveur d'une macro-région atlantique » - Document préparé par le Réseau transnational atlantique (RTA).

² <https://cpmr-atlantic.org>

³ <https://rta-atn.org>

importe pour une macro-région, c'est l'espace qu'elle comprend, et non ses frontières naturelles ou physiques⁴.

En s'appuyant sur les travaux et études de la Commission Arc Atlantique, ainsi que sur les résultats de divers travaux sur les macro-régions, il s'agit ici de réfléchir à la définition de priorités et d'un modèle de gouvernance, susceptible de répondre aux attentes de la société civile organisée et de mieux coordonner l'action de l'Union européenne et des régions.

2. Vers une macro-région atlantique européenne

Pour le RTA, la création d'une macro-région atlantique ne peut se concevoir sans intégrer les conditions de réussite développées dans les parties suivantes, afin que cet outil soit pertinent et efficient.

2.1 Les bases de la création d'une macro-région atlantique

Il existe actuellement plusieurs cadres de coopération indépendants dans la région atlantique⁵ :

- Stratégie maritime atlantique (coopération transnationale entre les États et la Commission européenne),
- Commission Arc Atlantique (coopération politique entre les régions atlantiques, qui fait elle-même partie de la Conférence des régions périphériques maritimes),
- Programme INTERREG Espace Atlantique (instrument de financement européen dédié à la coopération),
- Réseau transnational atlantique (RTA) et autres réseaux de la société civile,
- Réseau européen des villes atlantiques (Atlantic Cities).

En 2022, le Comité économique et social européen a émis un avis sur "La mise en œuvre des stratégies macro-régionales de l'UE", dans lequel il souligne que les stratégies macro-régionales (MRE) jouent un rôle important dans la cohésion sociale, territoriale et économique des régions et contribuent à l'intégration européenne des pays voisins, basées sur une approche de gouvernance intersectorielle et multi-niveaux, dont la mise en œuvre implique la réduction des procédures bureaucratiques et complexes sans créer de nouvelle bureaucratie, la réduction de la distance entre l'UE et la gouvernance locale, ainsi que l'implication directe des représentants des États et des régions.

Pour le RTA, qui a pu l'exprimer dans ses précédents travaux, l'évolution de la stratégie atlantique vers une stratégie macro-régionale atlantique pourrait permettre d'améliorer la coordination entre ces différents cadres de coopération, d'améliorer la coordination entre les questions terrestres et maritimes, et de renforcer le poids politique de la stratégie en assurant une gouvernance à plusieurs niveaux.

Concernant le périmètre pertinent de cette stratégie macro-régionale atlantique, le RTA propose qu'il soit adossé au « Corridor Atlantique » et comprenne les pays et régions suivants :

- Espagne : régions faisant partie de l'arc atlantique baigné par la mer Cantabrique (Galice, Asturies, Cantabrie et Pays basque), ainsi que Navarre, Castille et Léon, Estrémadure et Andalousie ;
- Portugal (Nord, Centre, Lisbonne, Alentejo, Algarve) ;
- France (Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Normandie et Bretagne) ;
- Irlande (Assemblée régionale du Nord-Ouest) ;
- Royaume-Uni (Pays de Galles - aujourd'hui en dehors de l'UE) ;

⁴ Gonzáles Laxe, Fernando : "El lugar de las Macro-Regiones en el marco de la cooperación europea : presente y futuro" - Conférence d'été sur les stratégies macro-régionales : un nouveau cadre stratégique pour la coopération territoriale européenne - Santander, septembre 2023.

⁵ CESER de l'Atlantique, [Macro-région atlantique, une opportunité à saisir ?](#)

- Îles : Îles Canaries (Espagne), Açores et Madère (Portugal).

La diversité de ces territoires d'un point de vue géographique, culturel, économique, social ou politique doit être dépassée en recherchant des éléments communs permettant l'intégration, la cohésion, la coordination, la collaboration, le développement et la croissance conjointe, à travers la mise en œuvre d'une politique de gouvernance commune. Cela nécessitera un engagement politique, institutionnel et social, tant au niveau public que privé, dans tous les territoires.

Pour le RTA, les conditions sur lesquelles doit reposer le projet de création d'une macro-région sont les suivantes :

- Le projet et le plan stratégique devront être adaptés et attractifs pour susciter l'engagement volontaire et la participation active des acteurs. A cet égard, le risque de logique concurrentielle doit être neutralisé en adoptant une approche partenariale renforcée, en tenant compte des différences structurelles des acteurs et des barrières culturelles et linguistiques, qui peuvent affaiblir l'efficacité de l'action collective.
- L'un des principaux avantages des projets macro-régionaux est le sentiment de proximité et d'implication de la société civile et des partenaires locaux, pour lesquels l'Union européenne (ou leurs propres États) est parfois distante ou inaccessible pour transmettre leurs besoins et intérêts particuliers et spécifiques. En ce sens, les macro-régions constituent un canal intermédiaire entre le niveau local ou régional et le niveau national ou européen. Cela nécessite un important travail d'information et de formation aux différentes strates territoriales⁶.
- Les macro-régions sont des zones de coopération à plusieurs niveaux impliquant des administrations centrales et régionales de différents États membres, ce qui est une condition essentielle au succès et à la mise en œuvre des stratégies respectives.
- Un cadre macro-régional doit permettre d'aborder des défis qui dépassent le périmètre administratif des régions et nécessitent donc d'être traités de manière plus large et avec une vision globale. Il s'agit par exemple de la transition écologique, numérique et sociale dans la production et la commercialisation des produits, face aux dysfonctionnements brutalement révélés par la pandémie de COVID ou les guerres.
- Les sources d'information ne doivent pas être dispersées, il est donc conseillé de concentrer ou de canaliser toutes les informations les plus pertinentes à travers un point central, principalement par le biais de sites web et de réseaux sociaux. En ce sens, grâce à ce point central d'information et de communication, tout ce qui peut être pertinent ou urgent en rapport avec la macro-région doit être accessible de manière simple et directe.
- Les décisions et les mesures les plus appropriées ne peuvent être prises sans consulter les personnes auxquelles elles s'adressent. Il faut donc mettre en place des mécanismes de consultation et de concertation souples et transparents pour garantir le respect des engagements et l'inclusion des acteurs locaux dès les premières étapes.
- Toutes les actions à mener doivent impliquer les différentes couches générationnelles, en commençant par l'information, la formation et la consultation de la population jeune, en passant par nos aînés, puisque nous sommes tous destinataires des objectifs de la macro-région.

⁶ À cet égard, le Conseil économique et social européen prévoit d'échanger des fonctionnaires (à l'instar du programme universitaire Erasmus) et d'organiser des forums avec des représentants de la société civile et des partenaires sociaux de l'UE.

2.2 Défis et objectifs communs

Afin d'identifier quelles devraient être les priorités thématiques en cas de création d'une stratégie macro-régionale atlantique, le RTA a identifié les défis communs auxquels sont actuellement confrontés les territoires de la façade atlantique et qui pourraient bénéficier d'une coopération renforcée.

Les principaux défis économiques et sociaux sont liés aux sources d'énergie, aux communications, aux transports, au tourisme, à la pêche et à l'agriculture, ainsi qu'aux menaces environnementales telles que le changement climatique, la pénurie d'eau et la pollution marine.

Les régions atlantiques partagent également une différence significative entre les zones rurales et les grandes villes, où les problèmes, les objectifs et les mécanismes de mise en œuvre sont très différents, notamment en termes de durabilité environnementale (transition écologique), de transition numérique ou de portée des services publics.

Autre défi commun, le vieillissement de la population atlantique et la baisse des taux de natalité, ainsi que les flux migratoires, posent des défis aux systèmes de protection sociale.

Parmi les obstacles à surmonter, des stratégies doivent être entreprises pour éviter les barrières et les désavantages liés à la situation périphérique de la région atlantique par rapport à l'Europe. Si cette situation lui permet incontestablement d'être la porte d'entrée et de sortie du commerce international, elle présente aussi un certain risque d'attention insuffisante à ses intérêts, de perte de compétitivité, d'attractivité et de capacité à se forger un avenir prospère.

Enfin, la différence d'organisation politique et administrative des États et des régions est un autre obstacle à surmonter.

Dans tous les cas, un nouveau modèle d'éducation, de formation et de recherche est nécessaire.

Sur la base de ces défis partagés, le RTA a identifié de manière détaillée, mais non exhaustive, les projets communs qui pourraient bénéficier du renforcement de la coopération à l'échelle de l'Atlantique permis par une macro-région :

Dans le domaine des infrastructures et du transport

Inscrire dans les axes de travail de la macro-région atlantique les infrastructures et les transports pourrait permettre de faciliter les points suivants :

- L'investissement dans la création, le renouvellement et l'entretien des infrastructures routières, portuaires (y compris dans leur rôle de catalyseurs de l'économie bleue⁷), ferroviaires et fluviales, des plateformes logistiques, des industries, des centres de stockage et des environnements naturels et touristiques, dans toute la région atlantique ;
- La réalisation du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) pour l'Arc Atlantique, en particulier dans les zones transfrontalières et dans le contexte des futures orientations du RTE- T et de la facilité Connecting Europe (2021-2027) ;

⁷ Avis du Comité européen des régions (mars 2021) : "Une nouvelle approche pour la stratégie maritime atlantique. Plan d'action atlantique 2.0".

"Les activités de l'économie bleue en tant que moteur du développement durable dans les zones côtières". Objectifs : les ports comme catalyseurs de l'écosystème régional de l'économie bleue ; les ports comme centres d'innovation pour intégrer de nouvelles solutions technologiques ; améliorer et adapter les activités des secteurs matures (pêche, transport maritime et logistique, etc.) ; développement durable ; promouvoir les activités des secteurs émergents à croissance bleue, en particulier les énergies renouvelables marines ; numériser les activités de l'économie bleue.

- Une meilleure gouvernance pour la planification et la mise en œuvre des sections transfrontalières du corridor atlantique reliant la péninsule ibérique à l'Europe du Nord ;
- L'établissement et le développement de connexions mer-terre-air et rail-fluvial-port pour structurer le système de transport le long des axes nord-sud et est-ouest. L'objectif est de connecter les personnes et les marchandises entre les ports, les aéroports, les routes, le rail et le fluvial. Cela comprend notamment la connexion multimodale du corridor atlantique avec d'autres corridors et l'élimination des goulets d'étranglement ;
- L'investissement dans de nouveaux modèles de développement et de gestion des ports (y compris leur rôle de plaque tournante de l'économie bleue) ;
- La promotion et l'investissement dans le développement complet des autoroutes de la mer du RTE-T reliant les îles au continent ;
- La création de liaisons entre les ports et les zones d'influence, tant pour faciliter la mobilité des personnes que l'entrée et la sortie de marchandises ;
- Le développement du réseau européen des ports verts ;
- Le déploiement du transport maritime à courte distance ;
- La contribution des transports maritimes, aériens et terrestres à la réduction de l'empreinte carbone, par l'équipement des flottes de transport (fret et passagers), de pêche et d'aquaculture de navires verts innovants ;
- Une cohérence des plans nationaux de transport avec les objectifs des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E), qui sont des moteurs de la cohésion, du développement et de l'emploi dans les différentes régions ;
- Une interconnexion également en termes de numérisation, de production et d'utilisation des énergies renouvelables ;
- Le déploiement des réseaux et des services 5G pour permettre le développement rapide et sûr de communications, de technologies et de services intelligents, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie⁸. Cela permettra d'étendre la couverture du haut débit aux zones rurales et isolées.

Dans le domaine de la santé

Les régions de la façade atlantique partagent également des enjeux communs dans le domaine de la santé. Le tournant qu'a représenté la pandémie de COVID doit nous amener à adopter des mesures de prévention sanitaire, à promouvoir des habitudes saines (alimentation, sport, gestion du stress, etc.) et à nous préparer à faire face à des cas de force majeure afin d'en minimiser les conséquences. Ainsi, les programmes de santé devraient accorder une attention particulière à la prévention des risques professionnels et à la sécurité au travail.

Le vieillissement de la population, qui est l'un des progrès de notre époque, ne doit pas nous inciter à baisser la garde en matière de soins et d'attention aux personnes âgées, sans en ignorer le coût.

Dans le domaine de l'industrie

La macro-région atlantique pourrait contribuer à développer un plan industriel vert et durable, s'inscrivant dans une approche écosystémique, accompagné d'une vision à long terme basée sur

⁸ Déclaration de la Commission Arc Atlantique, adoptée le 23 mai 2023 à Cardiff (Pays de Galles).

l'innovation et la compétitivité pour le développement des différents secteurs, y compris la planification de l'interaction terre-mer.

Dans les domaines de l'agriculture et de la pêche

Le secteur primaire joue un rôle important dans le maintien de l'activité économique et sociale sur la façade atlantique. Le cadre macro-régional pourrait permettre d'initier et de porter une réflexion commune pour entreprendre une transformation des instruments actuels de la Politique Agricole Commune (PAC), en incluant les Régions en tant qu'autorités de gestion. Une plus grande implication des Régions européennes dans la gouvernance et la mise en œuvre de la PAC est essentielle afin de développer des politiques et des mesures pour soutenir la transition du secteur, en tenant compte de la diversité régionale⁹.

Sans sacrifier les modèles traditionnels de l'agriculture et de la pêche, de nouveaux modèles durables d'exploitation, de gestion, de distribution et de commercialisation des produits doivent voir le jour.

Le cadre macro-régional pourrait également permettre de réfléchir et de porter en commun une refonte de la politique commune de la pêche, y compris la définition, la réglementation et la protection des aires marines protégées et le développement de modèles de pêche durable pour réduire les prises accessoires ou la surpêche.

Dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'environnement

Les régions de la façade atlantique partagent des enjeux communs en termes de qualité, de quantité et de disponibilité de l'eau, depuis l'amont des bassins versants jusqu'à l'océan Atlantique. L'eau est un patrimoine commun et une ressource essentielle pour tous les habitants, pour toutes les activités économiques (agriculture, industrie, bâtiment, etc.), pour la santé et pour le milieu naturel. Or, la pression sur les ressources en eau va s'accroître du fait du changement climatique (augmentation de la consommation, augmentation des risques de sécheresse et d'inondation). Ce phénomène aura de nombreux impacts sur les usages domestiques, économiques, agricoles...

Des défis et atouts énergétiques communs, en particulier le déploiement de l'éolien en mer et de l'hydrogène vert, ont été identifiés comme des domaines de coopération potentiels pouvant fédérer les atouts de chaque territoire pour contribuer au développement d'une énergie décarbonée.

Enfin, de nombreux enjeux environnementaux sont également partagés à l'échelle de la façade atlantique.

Inclure ces priorités dans le projet de macro-région atlantique pourrait permettre de favoriser :

- L'adoption de mesures résilientes et conjointes pour éviter et atténuer les conséquences du changement climatique, y compris les conséquences de l'érosion côtière et de l'élévation du niveau de la mer ;
- La création d'un système d'indicateurs sur l'évolution et l'impact du changement climatique pour nous permettre de prendre des mesures préventives ou, le cas échéant, d'en atténuer les conséquences ;
- La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) ;
- Le développement d'une chaîne de valeur de l'économie circulaire ;

⁹ Déclaration de la Commission Arc Atlantique, adoptée le 10 avril 2024, à Sines (Portugal) : « Vision et plan d'action pour un Arc Atlantique prospère à l'horizon 2030, en vue d'une macro-région atlantique »

- La décarbonation et l'utilisation de carburants alternatifs et de sources d'énergie propres, grâce à :
 - Une mise en réseau et la création d'une banque européenne de l'hydrogène ;
 - La réalisation du corridor atlantique de l'hydrogène intégré dans le corridor ii-West, y compris la connexion de la Vallée de la Seine aux Pyrénées Atlantiques d'ici 2030 ;
 - Le développement de l'énergie éolienne, houlomotrice et marémotrice en mer grâce à la RDI.
- Une gestion efficace de l'eau (quantitative et qualitative) et un contrôle des déchets marins (océan Atlantique) et intérieurs (bassins fluviaux), grâce à :
 - L'évaluation et la prévention des risques hydrogéologiques dans les zones côtières et les zones humides ;
 - L'identification et la protection des zones protégées, en mettant l'accent sur les côtes, les marais et les zones humides, ainsi que sur les forêts.

Dans les domaines de la culture, des traditions et du tourisme

Le tourisme durable doit être une source de développement local et d'emploi, dans le cadre de l'économie circulaire. La macro-région pourrait contribuer à développer un équilibre entre le tourisme maritime et côtier et le tourisme intérieur sur toute la façade atlantique, encourageant leur durabilité et leur complémentarité, ainsi que la promotion de la richesse culturelle, des traditions locales et de la gastronomie, tout en assurant la protection du patrimoine naturel et culturel.

Sans porter atteinte à l'identité sociale et culturelle de chaque population et de leurs territoires respectifs, il convient de promouvoir l'attractivité globale de la région atlantique en tant que creuset historique, patrimonial et culturel.

Si les zones côtières et intérieures qui composent la macro-région ont une vocation résidentielle attrayante en raison de leur situation, de leur climat, de leurs richesses naturelles et de leur gastronomie, cela ne doit pas occulter la nécessité de développer et d'innover en matière de tourisme durable, compatible avec d'autres facettes telles que le tourisme de nature, le tourisme sportif ou le tourisme culturel, et d'analyser les conséquences du tourisme dans les grandes villes.

La stratégie pour la macro-région atlantique ne peut ignorer la modernisation du secteur du tourisme en tant que domaine de spécialisation intelligente.

Dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche

La macro-région atlantique pourrait contribuer à répondre aux défis dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche, par les actions suivantes :

- Soutenir le développement de réseaux universitaires et de programmes de formation et de recherche de la plus haute qualité et excellence ;
- Favoriser la coopération entre le secteur de l'éducation, les centres de recherche, les clusters et les industries pour créer un écosystème atlantique de spécialisation intelligente orienté vers la transition verte ;
- Développer des formations professionnelles et des spécialisations permettant de répondre aux besoins réels en matière d'emploi à tous les niveaux ;
- Favoriser l'émergence de nouvelles activités et la modification ou la modernisation de structures existantes nécessitent de nouveaux emplois et de nouvelles compétences pour les travailleuses et les travailleurs ;

- Développer des alternatives à l'emploi temporaire ou saisonnier dans certains secteurs, tels que le tourisme, la pêche ou l'agriculture.

De plus, la connaissance des structures territoriales et du fonctionnement de nos institutions doit commencer dès l'école primaire, afin que nos jeunes aient connaissance de la macro-région dont ils peuvent faire partie.

Concernant les financements

En termes de financement, il est nécessaire de coordonner les canaux et les mécanismes existants et émergents aux différents niveaux institutionnels et territoriaux, en essayant d'atteindre la plus grande efficacité possible des ressources.

2.3 Priorités thématiques

Sur la base des défis communs identifiés ci-dessus, le RTA appelle à une priorisation de ce qui serait important et/ou urgent, en fonction de la plus grande valeur ajoutée qu'il apporte à l'approche macro-régionale, et en tenant compte de la déclaration de Cardiff de la CAA10 :

1. Une économie atlantique innovante, équitable et durable, y compris le renforcement des compétences et de la formation dans les principaux secteurs de spécialisation intelligente.
2. Un espace atlantique interconnecté ;
3. Un espace atlantique résilient face au changement climatique ;
4. Cohésion sociale et culturelle dans l'espace atlantique ;
5. Améliorer la gouvernance et la coopération dans l'espace atlantique.

Ces priorités intègreraient les piliers existants de la Stratégie Maritime Atlantique. Parmi tous les défis identifiés, il est clair que l'urgence climatique, la décarbonation et la connectivité (dans les domaines du transport, de l'énergie et de la numérisation) peuvent constituer des fils conducteurs stratégiques pour mobiliser toutes les opportunités de collaboration et de coopération.

2.4 Modèle de gouvernance

Parmi les conditions nécessaires à la création d'une macro-région atlantique, le RTA identifie plusieurs points importants liés à la gouvernance :

- La macro-région atlantique doit reposer sur une stratégie de complémentarité et de convergence, et non de concurrence entre les institutions, la société civile et les territoires qui la composent ;
- La gouvernance doit également reposer sur le développement de processus décisionnels unifiés ;
- Participation directe et entière des régions à tous les organes de gouvernance de la future macro-région ;
- Le modèle de gouvernance doit promouvoir un équilibre entre les zones les plus développées et celles qui ont le plus besoin de développement, afin d'éviter les asymétries et les inégalités ;
- L'implication des acteurs socio-économiques atlantiques dans le fonctionnement quotidien de la macro-région, afin qu'ils adhèrent aux priorités fixées et contribuent à leur mise en œuvre. La construction d'une stratégie macro-régionale atlantique doit intégrer la place de la société civile organisée dans la gouvernance multi-niveaux et, en particulier, la place des CES et des

¹⁰ Déclaration de la Commission Arc Atlantique, adoptée le 23 mai 2023 à Cardiff (Pays de Galles), qui complète les priorités thématiques contenues dans le document « Contribution au CES Européen, pour une macro-région atlantique », du RTA, en 2012.

CESER. Au niveau atlantique, les acteurs de la société civile organisée sont déjà partiellement structurés, tant au niveau français avec les CESER atlantiques qu'au niveau transnational au sein du RTA ;

- Capitaliser sur l'expérience accumulée par la Commission Arc Atlantique au cours de ses 35 années d'existence.

Sur la base de ces propositions, en cas de création de la macro-région atlantique, le RTA soutient ainsi le modèle de gouvernance multi-niveaux proposé par l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique dans la Déclaration politique de Sines, à l'instar de la macro-région alpine, basé sur les instances suivantes :

- Présidence : la possibilité qu'elle soit exercée, sur une base rotative, à la fois par les États et par les régions atlantiques.
- Comité de pilotage : impliquant les différentes administrations concernées.
- Assemblée générale : elle devrait réunir des représentants de haut niveau des États et régions participants, de la Commission européenne et de toutes les parties prenantes, telles que les réseaux de la société civile atlantique.
- Implication des acteurs : les réseaux et forums d'acteurs atlantiques existants - le Forum du Corridor Atlantique, le réseau des Chambres de Commerce de l'Arc Atlantique, le réseau des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique - AC3A, le Réseau Transnational Atlantique - RTA, le Réseau des Villes Atlantiques - ou nouvellement créés (tels que les universités ou les clusters) devraient être impliqués dans la gouvernance.
- Règlement intérieur : soutenir la participation des parties prenantes et des organisations de la société civile aux différents organes de gouvernance, afin qu'elles puissent exprimer leur avis sur l'orientation future de la stratégie macro-régionale, décider des domaines de coopération à aborder et nommer des coordinateurs pour les priorités et les projets phares.
- Secrétariat technique : secrétariat permanent chargé de conseiller et d'accompagner les parties prenantes dans la définition de nouveaux partenariats, d'assurer la mise en œuvre des priorités et de contribuer au développement de projets phares.
- Observatoire : il est proposé de créer un observatoire atlantique chargé de rassembler les connaissances et de suivre les tendances socio-économiques affectant l'espace atlantique. Il conseillerait l'Assemblée générale et pourrait être soutenu par l'ORATE (Observatoire en Réseau de l'Aménagement du Territoire Européen).

3. Conclusion et conditions de réussite

Le RTA soutient le projet d'aller vers une plus grande coordination stratégique et un renforcement de la coopération des acteurs régionaux sur la façade atlantique européenne. Dans ce sens, l'évolution de la stratégie atlantique vers une stratégie macro-régionale atlantique serait souhaitable si elle permettait d'améliorer la coordination entre ces différents cadres de coopérations, de mieux appréhender le lien entre les défis terrestres et maritimes, et de renforcer le poids politique de la façade atlantique en assurant une gouvernance à plusieurs niveaux.

Néanmoins, pour pouvoir apporter des bénéfices aux régions atlantiques, la stratégie macro-régionale atlantique pourrait et devrait répondre à certaines conditions :

1. La définition d'un programme d'action soutenant un projet global, et coconstruit avec l'ensemble des acteurs politiques (multi-niveaux) et la société civile, qui renforce la cohésion sociale et l'équité dans tous les territoires ;
2. Le développement d'une culture du risque commune pour anticiper et préparer l'avenir de nos territoires et celui des générations ;
3. Coordonner et s'appuyer sur ce qui existe déjà pour assurer l'articulation entre les différents domaines de coopération, notamment avec la stratégie maritime atlantique ;
4. Neutraliser le risque de logique concurrentielle en adoptant une approche de coopération renforcée ;
5. Une ouverture géostratégique de la macro-région atlantique :
 - a. Démontrer que les problématiques identifiées dans les territoires de la macro-région atlantique constituent des défis européens pour la coopération transnationale ;
 - b. Encourager la recherche de solutions par la coopération interrégionale et transnationale pour servir les intérêts des régions atlantiques, y compris leurs régions maritimes ultrapériphériques ;
 - c. Considérer l'espace atlantique comme une interface entre l'Europe et le reste du monde et développer un espace de coopération transatlantique ouvert aux acteurs de tous niveaux ;
 - d. Inclure les régions non communautaires dans cet espace de coopération macro-régionale, en accordant une attention particulière aux territoires qui composent le Royaume-Uni ;
6. Une gouvernance appropriée pour garantir une approche territorialisée de la stratégie, ainsi que l'implication des parties prenantes :
 - a. Assurer la gestion exécutive de la stratégie en impliquant les États membres et les régions ;
 - b. Inclure et mobiliser la société civile, avec une place particulière pour les jeunes, depuis les premières étapes de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
 - c. Confier la gestion des actions opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie aux organisations de la société civile ;
 - d. Créer les conditions d'un "dialogue structuré" avec les organisations de la société civile, y compris les CESER, les CES et les structures similaires dans d'autres pays ;
 - e. Mettre en place une gouvernance à plusieurs niveaux pour garantir une approche territorialisée de la stratégie et le soutien des parties prenantes, y compris la société civile.

Le RTA fixe également les conditions de réussite de la stratégie macro-régionale atlantique :

- Une volonté politique collective et affirmée, porteuse d'une vision stratégique qui fait sens pour les territoires atlantiques et leurs populations ;

- Un engagement de la Commission européenne à doter cet outil de coopération de capacités opérationnelles et à en assurer sa pérennité et sa transférabilité ;
- Accepter une mise en œuvre à long terme d'une stratégie macro-régionale ;
- Tenir compte des différences structurelles entre les acteurs et des barrières culturelles et linguistiques qui peuvent affaiblir l'efficacité de l'action collective ;
- Mieux mobiliser les fonds disponibles et les rendre plus efficaces afin de réaliser davantage de projets pour atteindre les objectifs de la stratégie ;
- Accepter l'investissement à long terme (humain, financier, etc.) nécessaire pour faire avancer le projet, avec une approche pluridisciplinaire ;
- Développer des outils d'échange pour assurer un suivi et initier une démarche prospective au niveau atlantique ;
- S'inspirer de l'expérience des espaces de coopération existants en termes de méthodes, d'outils, de pratiques, de réussites, tout en évitant les échecs vécus ;
- Innover pour surmonter les obstacles à la coopération ;
- Définir les outils nécessaires pour évaluer l'impact socio-économique et environnemental de la participation au projet macro-régional, dans un souci d'efficacité ;
- Adopter une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

ANNEXES
Présentation des macro-régions existantes

Macro-région	Création	États	Objectifs clés	Actions	Problèmes
Mer Baltique EUSBSR	2009	8 EU / 4	Croissance durable et intelligente	- Plan d'action du RSUE - Centre de stratégie pour la mer Baltique (BSP)	
Bassin du Danube EUSDR	2010	9 EU / 5	- Connecter la région. - Protection de l'environnement - Promouvoir la prospérité - Renforcer la région	- Stratégie de l'EUSDR - Pacte vert européen - Participation des jeunes - Renforcer la coopération	- Manque de ressources financières - Peu d'engagement politique - Les pays sont confrontés à des défis mondiaux plus vastes : la reprise après une pandémie, le changement climatique et la transition numérique.
Région de l'Adriatique et de la mer Ionienne EUSAIR	2014	4 EU / 6	- Croissance bleue - Connecter la région - Qualité de l'environnement - Tourisme durable	- Projet EUSAIR Facility Point : Soutien opérationnel à la coordination et à la mise en œuvre - Soutien à la gouvernance - Conseil de la jeunesse	- Stratégie surdimensionnée - Une géographie très complexe et diversifiée
Alpes AUSALP	2015	5 EU / 2	- Croissance économique et innovation - Mobilité - Connectivité - Politique transversale de gouvernance	- Il est bien structuré et a une longue tradition grâce à la Convention alpine et à d'autres initiatives.	- Certains pays (Allemagne, Italie, Autriche et Slovénie) participent à d'autres stratégies macro-régionales, ce qui peut entraîner des chevauchements qu'ils tentent de transformer en complémentarités.

SOURCE : Rapport de la Commission ECO/609 au Parlement européen, au Conseil, au Conseil économique et social européen et au Comité des régions sur la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE [COM(2022) 705 final].

Exemple de la gouvernance mise en place pour la Stratégie macro-régionale alpine

Dans la gouvernance de la Stratégie macro-régionale alpine, les États et régions alpins sont impliqués sur un pied d'égalité. En particulier :

- La présidence de la macro-région alpine est assurée à tour de rôle par les États et les autorités régionales ;
- Les États et les régions sont membres à part entière du conseil de direction qui coordonne et surveille la mise en œuvre de la stratégie ;
- Les neuf groupes d'action, chargés de la mise en œuvre des plans d'action, rassemblent des représentants des États et des régions ainsi que des acteurs socio-économiques, qui se partagent la responsabilité des différents domaines thématiques ;
- Il dispose d'un secrétariat technique - hébergé par la Région Sud-PACA - et reçoit un financement du programme INTERREG Espace alpin. Sa mission est de soutenir et d'assister les différents opérateurs dans la mise en œuvre de la stratégie.

Source : Gouvernement basque - MEMO sur la macro-région atlantique Gouvernement basque

Cette étude s'est déroulée sous la présidence de **Javier Muñecas Herreras** (CES du Pays Basque)
Les rapporteurs de l'étude sont **Paul Cloutour** (CESER Pays de la Loire) et **Francisco Rubio Sánchez**
(CES Estrémadure).

Présidence du RTA : **Patrick Caré** (CESER Bretagne).

Le document a été approuvé à l'unanimité au Comité d'Orientations de Salamanque des 30 et 31
janvier 2025.

Contacts :

Présidence du RTA : CESER de Bretagne (FR), presidence.ceser@ceser.bretagne.bzh

Présidence du groupe de travail du RTA : CES du Pays Basque (ESP), presidencia@cesegab.com

Le Réseau Transnational Atlantique (RTA) a été constitué en 2003 en tant que plateforme de coopération de la société civile de l'espace atlantique. Le réseau regroupe actuellement les organisations représentantes des socioprofessionnels de France, d'Espagne et du Portugal (CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Normandie ; CES du Pays basque, Galice, Canaries, Andalousie, Estrémadure, Castille-et-Léon ; Forum Oceano) intéressées par les enjeux spécifiques au développement de la façade atlantique européenne.

Pour en savoir plus : <http://rta-atn.org>